



ÉDITO

En préambule de la session du CESER qui s'est déroulée le 15 octobre dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir Patrick Bernasconi, le Président du CESE pour un échange sur la réforme constitutionnelle.

Une précision s'impose d'emblée : aucune subordination n'existe entre le CESE, qui représente la 3^e chambre de notre constitution, et les CESER régionaux qui tiennent leur légitimité du fait régional. Néanmoins, des liens naturels existent et pourraient être précisés dans le cadre de la réforme dont Patrick Bernasconi nous a présenté les grandes lignes : évolution du CESE en Conseil de la participation citoyenne, organisation de conventions citoyennes sur le principe de celle actuellement au travail sur le climat, saisine du Conseil en amont de tous les projets de loi à caractère économique, social, environnemental et avant le Conseil d'État, consultation du Conseil de la participation citoyenne non seulement à la demande du gouvernement mais aussi de l'Assemblée Nationale ou du Sénat, saisine par voie de pétition dans les conditions fixées dans la loi...

Nul doute, si cette réforme va à son terme, que les plaques tectoniques entre nos institutions s'en trouveront fortement modifiées. Je reste pour ma part convaincu, de l'importance d'une assemblée consultative renforcée en région, capable de structurer les échanges de manière apaisée et respectueuse, de dégager des compromis sur des visions parfois divergentes entre acteurs de la société civile.

Par notre réactivité en réponse aux sujets d'actualité comme récemment avec nos contributions sur le Grand débat, le réaménagement de l'aéroport Nantes-Atlantique ou la centrale de Cordemais, par notre capacité à mettre en place des méthodes de travail plus collaboratives et innovantes comme sur le rapport présenté dans cette lettre par la commission Éducation-Formation tout au long de la vie-Métiers de demain concernant la formation professionnelle, nous expérimentons en permanence de nouvelles formes de travail. Celles-ci doivent permettre, par la qualité de nos travaux, d'enrichir les débats futurs sur l'évolution des institutions sans dénaturer ce qui constitue notre ADN.

Cette réforme doit devenir une opportunité pour préparer l'avenir de la place des corps intermédiaires en région. C'est tout l'enjeu de la réforme qui se prépare actuellement et dont les organisations qui composent le CESE et le CESER doivent être acteurs et force de proposition pour encore mieux répondre demain aux préoccupations des citoyennes et des citoyens.

Jacques Bodreau,
Président du CESER

SCHÉMA RÉGIONAL DES MOBILITÉS TRANSFORMER LES MOBILITÉS EN PAYS DE LA LOIRE

La Région adoptera au printemps 2020 un schéma régional des mobilités. Dans une contribution, le CESER pointe les grands défis auxquels il devra répondre et propose plus de cinquante mesures concrètes. Ces mesures visent à transformer profondément les mobilités, aujourd'hui au carrefour des enjeux territoriaux, sociaux, économiques et environnementaux.

Mettre en place une gouvernance régionale des mobilités

En Pays de la Loire, la compétence transport est partagée entre la Région et 22 AOM¹ (les agglomérations et quelques communes). La prochaine loi d'orientation sur les mobilités (LOM) risque d'accroître le morcellement puisque l'ensemble des EPCI² pourra devenir AOM. Pour assurer la cohérence de l'offre, le CESER propose une **stratégie partagée et un cadre de coopération à l'échelle régionale** via la mise en place d'un syndicat mixte.

Répondre aux besoins de déplacements quotidiens sur tout le territoire

Le CESER propose de structurer et de densifier l'offre de transport : **plus de trains, notamment en heures creuses, des lignes express de car** à fort cadencement, des lignes de proximité et un service performant de transport à la demande sur tout le territoire. En parallèle, le développement des mobilités actives et partagées s'impose. Il passe par un **plan vélo régional** (stationnements, circulations, locations...) et un soutien au covoiturage en complément des transports collectifs.

Rendre les transports collectifs plus attractifs

L'attractivité des transports collectifs repose sur la **fiabilité et la qualité du service**. Elle implique la modernisation des infrastructures, le suivi et le contrôle des opérateurs ainsi que des ressources humaines et des matériels en nombre suffisant. Elle passe aussi par une amélioration du confort des trains et des lieux d'attente. Le CESER préconise en outre **d'accélérer la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite** en révisant le schéma dédié. Il propose enfin des **tarifs simples, accessibles et attractifs**.

Quels tarifs pour les cars interurbains demain en Pays de la Loire ?

Le CESER préconise un **tarif unique très accessible de 2 € à 2,40 € pour tous les trajets de moins de 50 km**, incluant la correspondance avec les réseaux de transport urbain. Pour les abonnés, il suggère une tarification kilométrique avec une forte dégressivité et l'instauration de tarifs sociaux.

Mettre l'utilisateur au cœur de l'offre de mobilité

Les offres de mobilité doivent être repensées en fonction des besoins des voyageurs et non des frontières administratives. Pour le CESER, il faut simplifier les déplacements en organisant des correspondances et en créant d'ici 2021, un « **billet unique** » régional. A court terme, il permettrait de charger les titres de transport de l'ensemble des réseaux urbains et interurbains et à moyen terme, de ne payer qu'à la fin du mois, en fonction des trajets réalisés.

Promouvoir la mobilité durable

Les offres de transports collectifs restent insuffisamment connues et nécessitent des actions d'information et de sensibilisation, notamment auprès des scolaires. Le CESER plaide pour la mise en place de « **points mobilité** » dans chaque EPCI² offrant conseil et vente de titres aux habitants, pour tous les réseaux (via le billet unique).

¹ Autorité organisatrice des mobilités

² Établissement public de coopération intercommunale

Lire la contribution sur www.ceser.paysdelaloire.fr



TÉMOIGNAGE

PATRICE POLLONO,
Rapporteur

La mobilité, enjeu majeur pour le développement des territoires

Portés par le dynamisme démographique de la région, les déplacements augmentent fortement en nombre et en distance, principalement en raison de l'étalement urbain. La part de la voiture est largement majoritaire. Cependant, elle diffère en fonction des territoires, des distances à parcourir et de la présence ou non de transports collectifs.

La mobilité est une nécessité, tant pour l'économie que pour les activités du quotidien. En cela, elle représente un enjeu majeur pour le développement des territoires et la lutte contre la fracture territoriale et sociale.

Le futur schéma jouera également un rôle essentiel dans la transition écologique puisque les transports sont responsables de 25% des émissions de gaz à effet de serre et de nombreux polluants atmosphériques. Il sera nécessaire de compléter ce schéma par une action forte de la Région dans le domaine de l'aménagement du territoire via une stratégie des déplacements à l'échelle régionale.

LES MOBILITÉS EN PAYS DE LA LOIRE

12,6
millions de déplacements/jour

12 km
en moyenne pour se rendre au travail

8 Ligériens sur 10 utilisent la voiture pour les trajets domicile-travail

ET

6% utilisent les transports collectifs





UN PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS RICHE ET OPÉRATIONNEL



TÉMOIGNAGE

AURÉLIE KAMINSKI,
Rapporteure

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

La loi NOTRe a confié aux Régions la compétence du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Il a vocation à répondre à l'échelle du territoire à la loi de transition énergétique pour la croissance verte : réduction de 30% des déchets en 2020 et 50% en 2025. Outil réglementaire intégré dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'égalité des Territoires (SRADDET), il comporte des objectifs de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets.

Le PRPGD pose les bases d'une nouvelle politique régionale économique et environnementale dont la clé de voute est l'économie circulaire. Elle vise à réduire les déchets à la source, mieux les collecter et les valoriser.

> Un PRPGD élaboré collégialement et partagé

Pour Aurélie Kaminski, rapporteure de l'avis : « le plan, élaboré par la Région entre 2016 et 2018, est riche et consensuel. Nous sommes parmi les premières régions les plus vertueuses en matière de production d'ordures ménagères résiduelles (597 kg/an/habitant) et de tri des emballages. Cependant, les moyens mobilisés par la Région pour animer, et accompagner les acteurs du terrain et les EPCI doivent perdurer. De plus, elle doit travailler avec les régions voisines, notamment vis-à-vis des flux de déchets et des capacités régionales d'enfouissement. »

> Un PRPGD au contenu riche mais qui souffre d'un manque de données

Le PRPGD prévoit la création d'un observatoire des déchets et des ressources en Pays de la Loire.

« C'est un outil indispensable pour suivre le plan, territorialiser les diagnostics et les plans d'actions, évaluer ses impacts en matière de transport de déchets, connaître les capacités des centres d'enfouissement et d'origine des déchets traités. Il permettra aussi d'établir un annuaire des filières de reprise des déchets et des entreprises spécialisées dans le recyclage. Par ailleurs, il devra intégrer la question des déchets sous l'angle des ressources disponibles pour l'économie circulaire, le recyclage et le réemploi. En outre, il devra comporter des données sur les structures de l'économie sociale et solidaire et mesurer leur impact en termes d'emplois. Plus globalement, une évaluation des évolutions des métiers dans le domaine des déchets, des besoins en formation et de l'impact de la numérisation serait aussi intéressante. » précise Aurélie Kaminski.

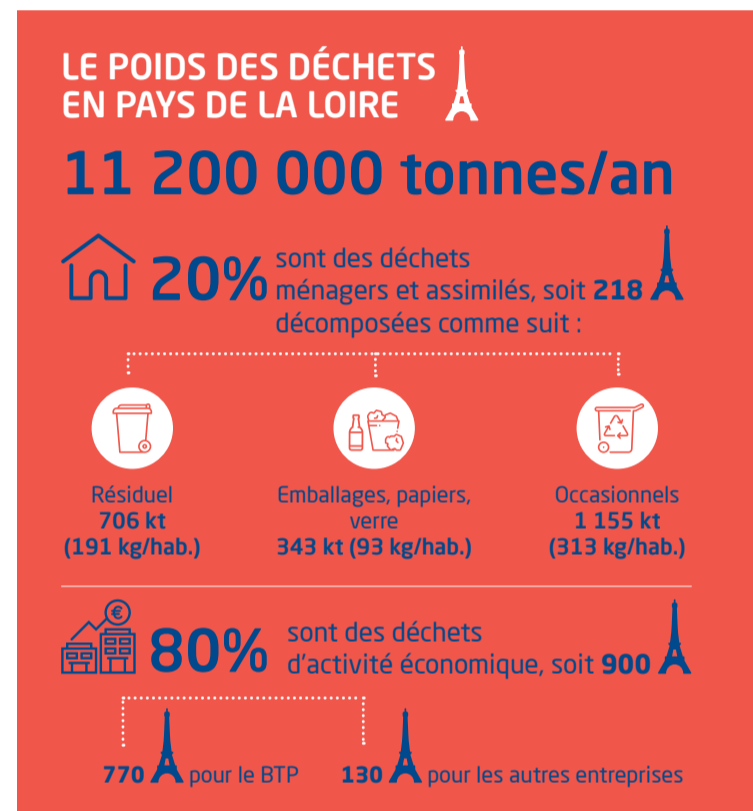
> Un volet opérationnel dès aujourd'hui, autour de l'économie circulaire

La Région anime une politique de soutien à l'économie circulaire sur le territoire depuis 2018, avec la mise en place de moyens dédiés via des appels à projet. En parallèle, le CESER propose d'élaborer un plan d'actions pour améliorer le recyclage. En effet, lors de son audition par le CESER, Jean-Michel Buf - Vice-président de la Région en charge de l'économie circulaire - a annoncé les objectifs du volet « trier/recycler » : réduire les déchets de plus de 43,2 kg/habitant/an dont 10 kg pour les déchets alimentaires et plus de 21% d'amélioration de recyclage des déchets générés par le bâtiment et les travaux publics. A cette fin, le CESER propose la relance d'une communication sur le tri, des actions de sensibilisation auprès des publics touristiques et des entreprises, un accompagnement des initiatives privées. Des démarches qui permettraient de mieux valoriser et recycler des matières telles que le plâtre, la laine de roche et les plastiques.

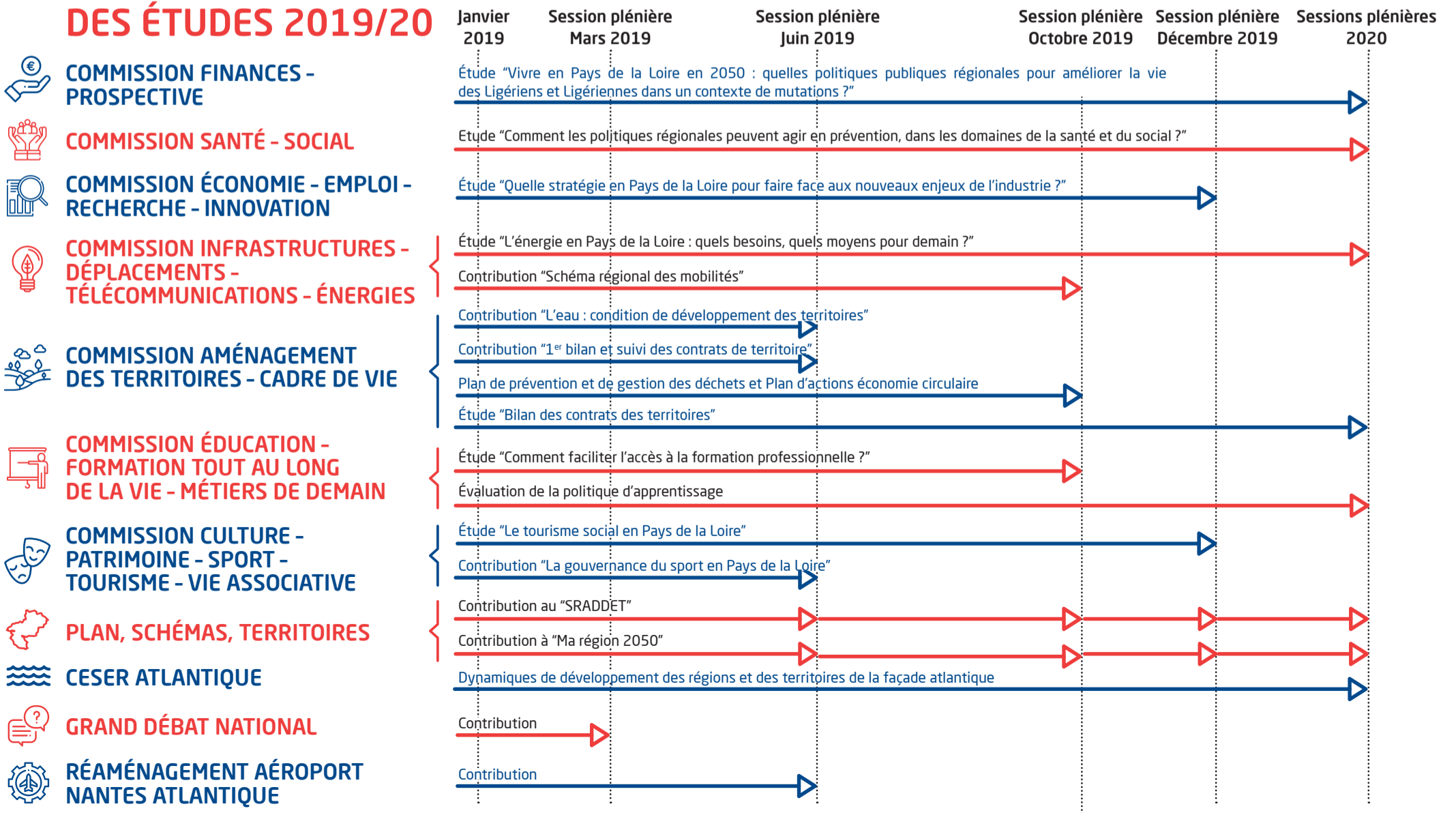
> La prévention de la production de déchet, objectif prioritaire

La majeure partie des déchets produits en région provient de l'activité économique et celle des ménages des emballages de produits industrialisés ou de l'agroalimentaire. Fort de ces constats, le CESER préconise de déployer des moyens pour conduire des actions de prévention auprès des entreprises. « La Région pourrait les accompagner dans la conception de leurs produits et leurs process de production, afin de réduire leurs déchets et emballages et d'agir sur la durée de vie de leurs produits. Un enjeu primordial pour la croissance verte » conclut Aurélie Kaminski.

Lire l'avis sur www.ceser.paysdelaloire.fr



CALENDRIER DES ÉTUDES 2019/20





COMMENT FACILITER L'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE ?



3 QUESTIONS À

ALDO FOSCHIA,
Rapporteur de l'étude

Seul, rien n'est possible !

1 Dans quel contexte s'inscrit cette étude ?

Cette étude s'inscrit dans un contexte mouvant car de nombreux métiers sont en voie de transformation quand dans le même temps d'autres vont disparaître ou apparaître. Parallèlement, la loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son Avenir Professionnel » met la formation au cœur du parcours professionnel de chacun. L'enjeu de l'étude « Comment faciliter l'accès à la formation professionnelle ? » s'articule autour de cette question en voulant se centrer sur ce qui se passe réellement entre l'idée de se former et le premier jour d'entrée en formation. En effet, le parcours est loin d'être fluide ou simple que ce soit pour les particuliers ou les entreprises. Cette difficulté d'accès est d'autant plus prégnante selon la catégorie socio-professionnelle au sein de laquelle nous évoluons, selon le territoire, le sexe ou encore les tailles d'entreprises.

2 Quels sont les obstacles rencontrés pour accéder à la formation professionnelle ?

Un diagnostic a été établi en auditionnant des spécialistes de la formation professionnelle et de l'insertion, des acteurs de l'accompagnement, des prescripteurs, des institutionnels et bénéficiaires de formation. L'expérience des parties prenantes du domaine a été croisée avec celle qui a été vécue par cinq personnes - aux profils et milieux divers - engagées dans une démarche de formation, suivies pendant 6 mois par des conseillers de la Commission « Éducation - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain ». Il ressort que les obstacles peuvent être nombreux et d'ordres complètement différents. De la difficulté de trouver les informations, aux problèmes de financement, en passant par les contraintes organisationnelles et les délais de traitement d'un dossier, les causes de non-départ ou d'abandon de formation ne manquent pas. Par exemple, pour une personne éloignée de l'emploi, comment réussir à mener une démarche de formation quand elle a quitté un cursus scolaire qui lui a laissé de mauvais souvenirs ? Comment et où trouver la bonne information ? Et comment lever des freins personnels qui peuvent compromettre cet accès vers un parcours de formation ?

3 Quels sont les leviers pour pallier à ces difficultés ?

L'accompagnement est l'élément clé pour assurer l'accès de tous à la formation professionnelle : seul, rien n'est possible. Être rassuré, encouragé, bien aiguillé, soutenu, suivi et accompagné... sont des besoins exprimés, indépendamment de

la situation sociale ou du statut de chacun. A partir de ce constat, le CESER propose des préconisations concrètes autour de plusieurs axes :

> Humaniser l'accompagnement

En créant un nouveau métier : accompagnateurs de vie professionnelle. Il s'agirait de personnes relais présentes dans les mairies, ou autres lieux des territoires, chargées de donner un 1^{er} niveau d'information et de guider les postulants dans leurs démarches.

En nommant des développeurs de formation, à l'instar des développeurs économiques, afin de favoriser l'emploi sur les territoires à travers la formation. Leur mission serait de stimuler les projets de formation tout au long de la vie et d'accompagner les entreprises à la mise en place d'un accompagnement personnalisé.

> Renforcer et simplifier l'accompagnement de façon à sécuriser les personnes en démarche de formation - du projet au financement.

En désignant une personne référente sur leur dossier. En parallèle, la création d'une application de géolocalisation de tous les points de contacts sur la région est préconisée.

> S'adapter aux besoins des demandeurs de formation et lever les freins liés aux modalités organisationnelles et financières.

En créant un « Chéquier Mobilité - Restauration - Hébergement - Modes d'accueil », délivrable sous certaines conditions (ressources, inadaptation des transports en commun, problème de garde d'enfant...).

En rendant la formation mobile par une offre de formations délocalisée, itinérante ou éphémère, en complémentarité avec celle existante afin de répondre aux besoins des territoires et des acteurs locaux.

> Valoriser la formation professionnelle

En communiquant auprès du grand public pour montrer les impacts positifs et les passerelles possibles, à partir de cas concrets.

En diffusant une culture de la formation professionnelle continue auprès des jeunes, pour les sensibiliser à la « Formation tout au long de la vie », en l'inscrivant dans le Plan régional de l'Orientation, notamment dans le dispositif d'orientation itinérant, l'Orientibus.

Lire l'étude sur www.ceser.paysdelaloire.fr

UNE MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL EXPÉRIMENTALE

La commission « Éducation - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain » a expérimenté de nouvelles méthodes de travail sur cette étude tout particulièrement en suivant des citoyens au parcours spécifique.

> La Commission a travaillé en réflexion collective, afin de bien délimiter la note de cadrage (ateliers en petits groupes, mises en situation...).

> Chaque membre de la commission a pris part aux travaux soit en rédigeant des comptes rendus de lecture, soit en suivant les personnes en démarche de formation. Ce qui a renforcé l'implication mais aussi la connaissance du sujet par chacun des conseillers.

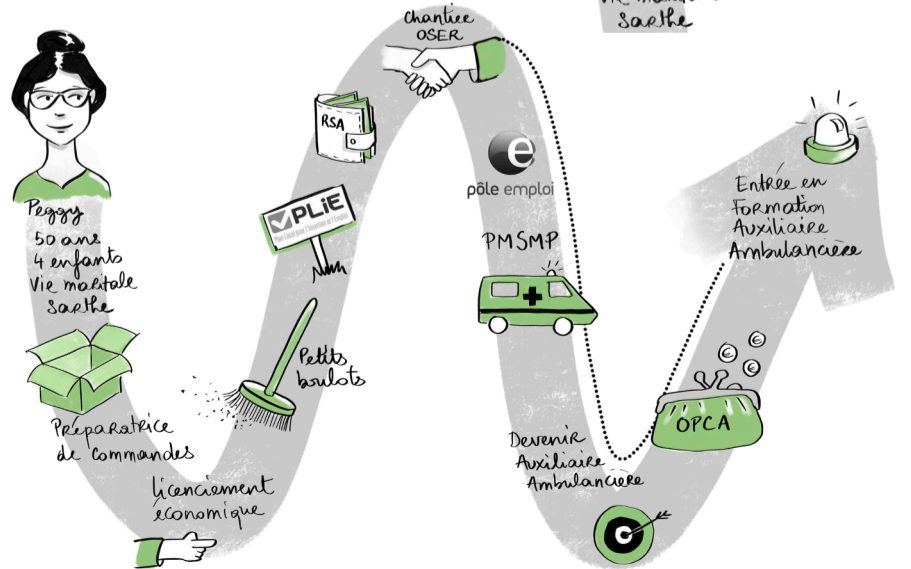
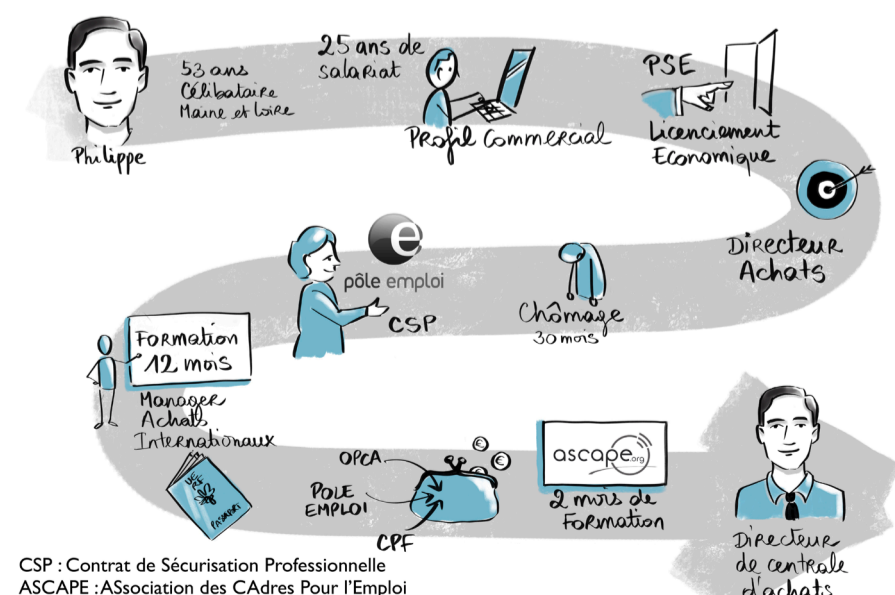
> Les auditions ont été réalisées à partir de questionnaires très construits. Cela a permis une exploitation très aisée des résultats.

> Régulièrement, la lecture de parties clés de l'étude a donné lieu à des ateliers croisés (groupes tournants animés par les membres du bureau de la commission) d'où ressortaient des remarques et propositions, toujours prises en compte.

> Une attention particulière a été accordée aux préconisations. Le bureau se réunissant systématiquement toute la matinée qui précède chaque commission, afin de préparer les comptes rendus et propositions de travail collaboratif.



PHILIPPE, PEGGY : DES PARCOURS DE FORMATION, DES PARCOURS DE VIE



CSP : Contrat de Sécurisation Professionnelle
ASCAPE : Association des CAdres Pour l'Emploi
OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé
CPF : Compte Personnel de Formation

PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PMSMP : Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé



AVIS SUR LA DECISION MODIFICATIVE N°3 2019 ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

La décision modificative n°3 (DM3) est sans impact sur le niveau d'épargne nette et le recours à l'emprunt tels que prévus dans le Budget Primitif modifié en mars (DM1) et en juin 2019 (Budget supplémentaire). Les principales priorités de la Région qui sous-tendent cette DM3 permettent de constater le respect de la trajectoire financière et la préservation du cap budgétaire qu'elle avait fixés.

De l'analyse des orientations budgétaires, il ressort que malgré les incertitudes et les contraintes budgétaires prises en compte par la Région et les changements de périmètre, les principaux agrégats sont en amélioration sur la période 2020-2022. Les impacts du transfert de la compétence apprentissage sont significatifs en recettes et dépenses de fonctionnement, et la Région estime qu'ils se traduiront pas une baisse de l'Épargne Brute de 23,4 M€ et de l'Épargne Nette de 4,9 M€.

Pour le CESER, compte tenu du niveau d'Épargne brute projeté sur la période 2020-2022 (autour de 300 M€), une stratégie qui consisterait à accepter de porter la capacité de désendettement à 7 ans, dégagerait une possibilité de recours à l'emprunt supplémentaire de 370 M€, et donc une possibilité d'investissements supplémentaires du même montant. A contrario, ramener la capacité de désendettement à 5 ans obligerait à ramener la dette à 1 500 M€ et donc à réduire les investissements. Le CESER a ainsi demandé, au regard de l'épargne, la présentation d'un plan pluriannuel d'investissements pour mieux apprécier les orientations budgétaires à mettre en perspective des politiques publiques.

Lire les avis sur www.ceser.paysdelaloire.fr



FOCUS SUR UNE ÉTUDE EN COURS

COMMENT LES POLITIQUES RÉGIONALES PEUVENT AGIR EN PRÉVENTION, DANS LES DOMAINES DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL ?



TÉMOIGNAGE

DOMINIQUE LAPERRIÈRE-MICHAUD,
Rapporteuse de l'étude

L'étude s'inscrit dans le prolongement du « Référentiel commun » travaillé par la commission Santé-Social en début de mandature. Elle se nourrit des propositions faites par le CESER dans les rapports « Égalité Femmes/ Hommes », « L'équilibre des territoires », le Grand Débat National et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Ces différents travaux ont pointé des fractures dans le domaine de la santé et du social mais qui pourraient être atténuées par la mise en place d'actions de prévention.

Selon l'Organisation mondiale de la santé et la Charte d'Ottawa : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » Cette définition

croisée avec celle des déterminants sociaux de la santé (OMS) qui sont les circonstances dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent ainsi que les systèmes mis en place pour faire face à la maladie, révèle une interdépendance entre « social » et « santé ». La prévention apparaît ici comme étant un levier essentiel pour limiter les ruptures, les situations de crise et favoriser le bien-être des habitants ainsi que le développement des territoires.

Nous travaillons sur deux axes : l'inclusion sociale qui passe par l'éducation, la formation et l'insertion, dimension plus sociale qui permet de mailler la cohésion sociale. Afin de rendre notre étude la plus concrète possible, nous avons créé un personnage fictif que nous suivons sur les quatre étapes de sa vie : naître, grandir, vivre sa vie d'adulte, mourir. À travers lui, nous étudions l'offre du territoire pour répondre à ses besoins d'éducation, de déplacements, d'accès à la santé, aux loisirs et à une vie sociale. Nous examinons aussi le maillage du territoire : la circulation matérielle et immatérielle des données numériques et informatives, la répartition des lieux d'accueil et les dispositifs médico-sociaux entre autres. Nous nous

attachons aux risques rencontrés par notre personnage. D'où peuvent naître des fragilités, des ruptures et regardons en vis à vis, comment la prévention peut agir en amont, notamment via les politiques publiques nationales et régionales, pour les éviter et l'aider à franchir les obstacles.

Nos travaux proposent de sortir des silos des décisions, de s'inscrire dans une logique de repérage de risques en amont plutôt que dans des postures de remédiation souvent complexes, longues et coûteuses à mettre en œuvre. Ils s'inscrivent dans une dynamique d'investissement social durable et concerté dans les territoires, et pour le bien-être et bien-vivre des habitants.

Les personnes qui souhaitent participer à cette étude soit par le biais d'une audition ou une contribution peuvent contacter le CESER : ceser@paysdelaloire.fr

À découvrir courant de l'année 2020 sur www.ceser.paysdelaloire.fr

UNE RÉFORME POUR UN RENOUVEAU DE LA VIE DÉMOCRATIQUE

Patrick Bernasconi, Président du CESE était pour la première fois l'invité du CESER des Pays de la Loire le 15 octobre dernier. L'objectif était de présenter le projet de réforme constitutionnelle, actuellement en préparation au Parlement.

Le Conseil économique social et environnemental (CESE) est la 3^e assemblée constitutionnelle après l'Assemblée Nationale et le Sénat. Il représente la société civile organisée à travers des représentants des entreprises et activités professionnelles non-salariées, de syndicats de salariés, d'organismes et associations qui participent à la vie collective et des personnalités qualifiées.

« La réforme constitutionnelle a notamment vocation à répondre à une forte attente des citoyens de participer davantage au débat public. Donner la parole à des citoyens non engagés dans des organisations est un processus que le CESE a déjà expérimenté. Ces expérimentations concernent l'ouverture de plateformes citoyennes - notamment pour le Grand Débat National - le traitement des pétitions citoyennes (26 en 2 ans), l'organisation de conventions citoyennes dont celle sur le climat qui est en cours, avec la participation de 150 citoyens tirés au sort. » explique Patrick Bernasconi, Président du CESE.

Des incidences sur les CESER ?

« Aujourd'hui, le projet de réforme du CESE est lancé mais tous les ministres et parlementaires que je rencontre évoquent les évolutions souhaitables des CESER. Bien qu'il n'y ait aucun lien de subordination entre les deux, je pense toutefois qu'il y a des liens à renforcer dans la relation entre le CESE et les CESER. Le travail conjoint sur le Grand Débat National a montré que nos collaborations pouvaient être utiles et productives. C'est désormais aux organisations représentées au CESE et au CESER de se saisir de cette réforme au plan national comme au plan local pour défendre la société civile organisée et les corps intermédiaires qu'elles représentent » conclut Patrick Bernasconi.



➤ Jean-François Naton, Vice-Président du CESE en charge du lien avec les territoires, Patrick Bernasconi, Président du CESE, Jacques Bodreau, Président du CESER des Pays de la Loire.